



INFORMATION PRESSE OCTOBRE 2015

PROJET DE LOI DE FINANCES 2016 :

QUELS RISQUES ENGENDRES PAR LA BAISSSE DES RECETTES DU CNFPT SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC LOCAL ?

Alors que le projet de Loi de Finances pour 2016 prévoit la baisse de 20 % des recettes du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) au 1^{er} janvier prochain*, le SNDGCT** s'interroge quant à l'impact prévisible de cette diminution sur la qualité des services publics locaux.

Au cœur de cet enjeu : la formation des agents territoriaux essentielle pour assurer les services à la population. Au total plus de 250 métiers sont concernés : gestion des écoles, entretien des voiries, enlèvement des ordures ménagères, sécurité publique, lutte contre les incendies, services sociaux et médico-sociaux...

Partenaire naturel des collectivités pour la conception et l'organisation des formations, le CNFPT risque ainsi de voir son budget réduit, ne pouvant faire face à tous les enjeux de professionnalisation des agents territoriaux dans un contexte d'importantes mutations institutionnelles et sociales.

La réforme territoriale va engendrer de profondes réorganisations et requérir des qualifications professionnelles pour accompagner les fusions des régions, des intercommunalités, les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités notamment en matière d'urbanisme, pour s'adapter aux évolutions technologiques, sécuriser les procédures d'intervention, tout en garantissant qualité de service et réactivité.

La baisse des dotations de l'Etat va limiter :

- le recrutement de personnels qualifiés,
- les nécessités de reclassement d'agents pour la plupart de catégorie C, soumis à des phénomènes d'usure professionnelle du fait de l'allongement de la durée du travail.

Le renforcement de l'encadrement supérieur et dirigeant des collectivités locales, notamment à travers une évolution de l'INET, constitue également un enjeu majeur pour le CNFPT dans une période où le pilotage de la transformation des organisations devient plus exigeant.

L'ensemble de ces interrogations est également souligné par l'Entente des territoriaux***, dont le SNDGCT est membre, et qui «*appelle le Gouvernement à reconsidérer sa décision et les parlementaires à faire valoir leur connaissance fine des réalités territoriales.*». Ils appellent ensemble à ce que, «*dans l'intérêt des agents du service public, les pouvoirs publics et le CNFPT puissent trouver, dans le cadre d'un dialogue apaisé, les modalités d'un financement soutenable.*».

STEPHANE PINTRE
PRESIDENT DU SNDGCT

* Par l'abaissement du taux de cotisation appliqué aux seuls employeurs publics locaux de 1 % à 0,8 % des salaires bruts versés aux agents territoriaux.

** Le **SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées) et de centres de gestion. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents, dont plus de 3 000 en activité.
www.sndg.info - Twitter : @sndgct

*** *Rapprochement de plusieurs associations professionnelles créé en décembre 2014 pour pouvoir porter des actions et expressions communes sur un certain nombre de sujets qui les rassemblent : l'Association des Administrateurs Territoriaux de France, l'Association des Dirigeants Territoriaux et Anciens de l'Institut National des Études Territoriales, l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France, l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, l'Association des Directeurs Généraux des Grandes Collectivités, l'Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé, et le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales.*